



N° 151

Site officiel : www.bully.fr

Octobre 2010

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - mairie@bully.fr

Heures ouverture : Lundi de 14h à 17h - Mardi mercredi jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 11h

Police municipale : 06.84.19.68.86 - e-mail : policemunicipale@bully.fr

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

INFORMATIONS MUNICIPALES

150^{ème} Lien Communal

A cette occasion, la mairie de BULLY vous invite à une rencontre autour d'un verre ou d'un café le dimanche matin 03 Octobre 2010 de 9h à 12h sur la place du village afin d'échanger sur la forme et le contenu de cette « feuille verte ». Ce sera également l'occasion de parler du haut-débit à BULLY, de rencontrer les élus, et pouvoir échanger sur les points qui vous intéressent.

Bulletin municipal : Les associations désireuses de faire paraître un article dans le bulletin annuel municipal peuvent le faire passer rapidement à communication@bully.fr ou le déposer en mairie. Pensez à joindre les dates de vos manifestations à venir, les coordonnées d'une personne à joindre, et n'hésitez pas à fournir des photos pour égayer vos articles.

Repas de l'Amitié : Les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal accueilleront les Bullyloises et Bullylois de 70 ans et plus, le Dimanche 24 octobre prochain, à la Salle d'animation du Repiel, dès 12 h, pour partager le Repas de l'Amitié.

Les invitations ont été distribuées, pour un retour en mairie souhaité avant le 10 octobre.

Si des personnes étaient oubliées par mégarde, qu'elles nous en excusent par avance et se fassent connaître en mairie.

Immatriculation obligatoire des moins de 50cm³ : A partir du 1^{er} Janvier 2011, tous les cyclomoteurs en circulation (engins de moins de 50cm³) neuf ou ancien doivent être immatriculés. Si vous acquérez un moins de 50cm³ qui n'a jamais été immatriculé, vous avez jusqu'au 31 décembre 2010 pour vous mettre en règle.

Recensement militaire (ou recensement citoyen) : Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant à la mairie du domicile. Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile. Une attestation de recensement vous est délivrée. Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attention : cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national de Lyon.

Fleurissement : Notre village de Bully a reçu cette année le 1^{er} prix des villages fleuris des Pierres Dorées dans la catégorie des villages de 2000 habitants. Le centre village avec ses belles couleurs mélangées, ses espèces représentées et l'excellent entretien ont enthousiasmé le jury qui est passé début Août. D'ailleurs, notre village est souvent visité par des promeneurs et marcheurs qui nous félicitent. Pour cela, nous complimentons les techniciens de la commune qui ont su entretenir toutes ces fleurs et plantes pendant l'été et remercions aux bénévoles.

Le jury départemental qui octroie les fleurs est également passé et nous a félicité pour la vision globale du village, son bon entretien et le savoir faire dans le choix des espèces.

INFOS DES ASSOCIATIONS

Anciens combattants : ❖ Le 11 Novembre, commémoration au monument aux morts. Rendez-vous devant le cimetière à 10h30. Un vin d'honneur, offert par la municipalité clôturera la cérémonie.

❖ Le 5 Décembre, commémoration de la fin du conflit d'Algérie. Rendez-vous à 16h30 au monument aux morts de NUELLES où une gerbe sera déposée en association avec les communes de SARCEY, ST-GERMAIN et BULLY.



Comité St Polycarpe : Messes à Bully

Octobre : Dimanche 3 Octobre : messe à l'ARBRESLE à 10h30 (Rentrée pastorale)

Samedi 16 Octobre : messe à 18h30

Lundi 1^{er} Novembre : messe de la Toussaint à 10h30

BIENVENUE A ...

La P'tite Paloma : vous fait découvrir sa gamme de pizzas de qualité, avec des produits frais et une pâte maison le soir de 18h30 à 22h30 rue d'Aquitaine (face à la caserne des pompiers)

Phil'r Elec : Philippe et Alexandre RABATEL, chemin du Relais à Bully, mettent leurs compétences et leur savoir-faire à votre service. Réalisation de tous projets en électricité générale, en chauffage ou climatisation et domotique. Que vous soyez particuliers ou professionnels, contactez-nous au 04 78 22 15 85.

Laetitia et Damien reprendront à partir du 05 Octobre la boulangerie-pâtisserie du centre-village.

ETAT-CIVIL

Naissances :	Maëly MICHELON dit COLLONGEON	18 Aout 2010
	Elora BARDOUX	23 Aout 2010
Mariages	Julie MATHEY et Luc FOUGERE	11 Septembre 2010
Décès	Marie BONNARD épouse KRIER	08 Septembre 2010

DATES A RETENIR

Dimanche 3 Octobre : Rencontre du 150^{ème} Lien Communal

Vendredi 22 Octobre : Calendrier des associations

Dimanche 24 Octobre : Repas de l'Amitié – Salle d'animation du Repiel

Jedi 11 Novembre : Commémoration 14/18 à 10h30 au cimetière

INFOS DIVERSES

Assistantes maternelles : La liste des assistantes maternelles est disponible en mairie. De plus, depuis le mois de juin 2010, le Département du Rhône a mis à la disposition des parents un outil de recherche permettant de trouver les assistantes maternelles proche de votre domicile.

Pour découvrir ce service : <http://www.rhone.fr/assmat/annuaire>

Tous au numérique : ► Depuis le 13 Septembre, le haut-débit est opérationnel à BULLY. Pour en profiter, contacter l'opérateur de votre choix pour faire évoluer votre connexion.

► La TNT est désormais disponible sur l'émetteur du Crêt d'Arjoux. Pour recevoir les 18 chaînes gratuites, il vous suffit d'acquérir un adaptateur numérique TNT ou de régler votre téléviseur s'il en est équipé.

► Depuis le 22 Septembre, Canal+ n'émet plus en clair sur l'ancien réseau hertzien.

► A partir du 14 Juin 2011, les foyers non équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès à aucune chaîne.

A89 : Suite à un afflux de personnes travaillant sur le chantier de l'autoroute, la demande de logement est accentué. Si vous avez une pièce ou un logement vide ou meublé à louer, vous pouvez contacter la mairie qui transmettra les informations.